

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****26096096***

le,

Déposé / Reçu le**17 JUL. 2026****Greffe
au greffe du tribunal de l'entreprise
françophone de Bruxelles**N° d'entreprise : **0700 808 073****Nom**(en entier) : **Euroclear Holding**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Boulevard du Roi Albert II 1, 1210 Bruxelles (Belgique)****Objet de l'acte : Nominations et démissions**

A. Extrait analytique du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration d'Euroclear Holding (EH) tenue le 17 mars 2026 à 10h00 à Paris

(…)

Point 2 - Cooptation de M. Eric Lombard suite à la démission de M. François Marion

Sur recommandation du Comité de Nomination et de Gouvernance d'EH, le Conseil d'administration d'EH a décidé de :

•NOMMER par cooptation M. Eric Lombard au Conseil d'administration d'EH à partir du 16 juin 2026, date à laquelle la BNB a marqué son accord.

B. Extrait de la procuration

La soussignée, Euroclear Holding, Société Anonyme de droit belge, dont le siège est situé en Belgique, à 1210 Bruxelles, 1 Boulevard du Roi Albert II, et inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous

le numéro 0700.808.073 (RPM Bruxelles) (la « Société »), représentée par Monsieur Kristof Macours, Group

General Counsel et Company Secretary, décide de donner procuration à Maître Nikita Tissot et Maître Mariman Mohamed Adem et/ou tout autre avocat du cabinet d'avocats NautaDutilh, établi à 1000 Bruxelles,

Chaussée de la Hulpe 120, chacun agissant seul et avec pouvoir de substitution, afin de poser, exécuter et

signer tous les documents, instruments, démarches et formalités aux fins de dépôt de tout document auprès

du greffe du Tribunal de l'entreprise compétent en vue de toute publication de la Société dans les Annexes au Moniteur belge, ainsi que pour exécuter, signer et déposer la demande de modification de l'inscription de la Société et unités d'établissement dans la Banque-Carrefour des Entreprises. À cette fin, le mandataire

pourra au nom de la Société, faire toutes les déclarations, signer tous les documents et pièces et, en général,

faire le nécessaire.

Mariman Mohamed Adem

Mandataire et avocate

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/07/2026 - Annexes du Moniteur belge